



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016
3. Assermentations
4. Nominations statutaires
5. Comptes 2017
 - a. rapport de gestion de la Municipalité
 - b. présentation des comptes
 - c. rapport de la Commission de gestion
6. a. préavis 2018/02 «Demande de crédit de CHF 73'000.- TTC pour l'actualisation du PGA (Plan Général d'Affectation) liée au surdimensionnement de la zone à bâtir de la Commune»
 - b. rapport de la commission
7. a. Préavis 2018/03 – « Demande de crédit de CHF 10'000.- pour l'adhésion à la Société Coopérative Bois Energie Jorat-Broye»
 - b. rapport de la commission
8. Communications municipales
9. Divers et propositions individuelles

* * * * *

Christophe Chappuis, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce premier conseil de l'année.

1. Appel

Sur les 94 membres du Conseil général, 55 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2017

Décision : Le PV du 7 décembre 2017 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Aucune personne demande à être assermentée.

4. Nominations statutaires

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que, selon l'art. 8 et 9, chapitre 2 du règlement du conseil actuellement en vigueur, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs et les membres de la commission de gestion/finance doivent être réélus chaque année.

Président : CHRISTOPHE CHAPPUIS ne se représente pas à la présidence pour des raisons personnelles. Le vice-président, RAPHAËL LANFRANCHI, se présente volontiers. Selon le nouveau règlement, cette élection peut être tacite.

Décision : RAPHAËL LANFRANCHI est élu président à l'unanimité.

Vice-président : le poste devient vacant. Après quelques discussions et réflexions, GAËL MANIGLEY se présente.

Décision : GAËL MANIGLEY est élu vice-président à l'unanimité.

Pour les autres postes du bureau, CHRISTOPHE CHAPPUIS demande si d'autres candidats sont intéressés. Alexandre Thonney se présente comme scrutateur suppléant. L'assemblée procède au vote selon la composition suivante :

- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- BAYS FLORENT, scrutateur suppléant
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant
- ALEXANDRE THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les membres du bureau du Conseil sont élus à l'unanimité pour une année selon la composition proposée.

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président se retire et que le suppléant devienne membre. Il s'agit donc de trouver un nouveau suppléant. Sabine Nicod se propose comme suppléante. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- STEVE SCHORDERET, président
- CECILE ROY
- KAREN HENRY
- ALAIN WERLY
- YANN PERRET
- SABINE NICOD, suppléante

Décision : La nouvelle composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce qu'il faut nommer un nouveau délégué à l'ASIJ suite à la démission d'Anne-Christelle Chappuis. Stéphanie Lanfranchi se propose, de même que Mireille Immer. Il est demandé que la votation soit faite à bulletin secret.

Décision : STEPHANIE LANFRANCHI est élue par 38 voix contre 6 voix pour Mireille Immer et un bulletin blanc.

5. Comptes 2017

OLIVIER HÄHNI, Syndic, relève quelques points du rapport de gestion de la Municipalité. L'exercice 2017 est à nouveau une bonne « cuvée » avec un excédent de revenus de CHF 1'403.91. Dans les événements marquants, il y a eu la participation financière avec la fourniture de bois et d'eau au rallye FVJC, la mise en place de la zone réservée, l'octroi d'un crédit de CHF 383'000.—pour la construction d'une place de rebroussement du bus, le nouveau plan communal du classement des arbres, la fixation du plafond d'endettement de

l'ASIJ à 65 mio et l'évacuation du Sequoia foudroyé. Les emprunts se montent à CHF 3.036 mio sur un plafond d'endettement fixé à CHF 6 mio.

ROGER STETTLER, boursier, commente les comptes 2017 au moyen de graphiques et en passant en revue les différents comptes que chacun a reçu avec la convocation. Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 2'472'256.40 et le total des revenus à CHF 2'473'660.31 d'où un excédent de CHF 1'403.91. La population au 31.12.2017 s'élevait à 515 habitants. Le point d'impôt communal s'élève à CHF 15'500.00 par habitant et c'est sur cette base que la facture sociale est calculée.

Sous la rubrique « travaux », un nouveau compte a été créé portant la mention « service de l'urbanisme »

Le compte « ordures ménagères et déchets » doit s'autofinancer mais à la suite de quelques entretiens de la benne compactante, il a fallu rééquilibrer ce compte par le fonds de réserve dont le solde est actuellement proche de zéro. La taxe de CHF 30.00 par personne et la taxe au poids ne sont plus suffisantes pour couvrir les charges. La moyenne des ordures ménagères par personne est en augmentation mais reste très inférieure à l'échelle nationale.

Instruction publique : actuellement il y a 61 élèves scolarisés, chiffre qui devra augmenter au vu de l'augmentation de notre population.

Police/SDIS/PCi : les dépenses sont en augmentation mais ceci est normal avec l'augmentation de notre population et donc du risque. La base du calcul est faite à l'habitant.

Eau / épuration : ce compte doit aussi s'autofinancer. Les permis de construire qui ont été délivrés, ont permis d'encaisser un certain nombre de taxe de raccordement. La marge d'autofinancement est encore légèrement positive mais la taxe de CHF 80.00 par personne ne permet plus d'équilibrer ce centre de coût.

Dettes : les intérêts sont en diminution avec un taux moyen des emprunts à 1.782%

STEVE SCHORDERET en l'absence du président de la Commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission de gestion s'est réunie à 4 reprises et a effectué son travail de contrôle par le pointage aléatoire des pièces et des justificatifs. La Commission remercie la Municipalité d'avoir pris en compte ses différentes remarques et transmis les rapports et comptes plus tôt cette année. La Commission s'est intéressée particulièrement aux factures importantes liées aux travaux de rénovation de la route et des canalisations. Par ailleurs, elle relève avec inquiétude que les comptes « ordures ménagères et déchets » et « égouts et épuration » ne doivent leur équilibre que grâce à des prélèvements sur les fonds de réserve et suggère à la Municipalité de clarifier la liste des entreprises soumises à la taxe déchet. Pour terminer, la Commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour leur travail et propose au Conseil général de leur donner décharge pour leur gestion ainsi que d'approuver les comptes tels que présentés.

Décision : Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité et le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2018/02 « Demande de crédit de CHF 73'000.- TTC pour l'actualisation du PGA (Plan Général d'Affectation) liée au surdimensionnement de la zone à bâtir de la Commune »

JEAN MAURICE HENZER apporte quelques précisions à cette demande de crédit. Suite à la mise en place de la zone réservée, ce crédit est nécessaire pour pouvoir avancer dans l'élaboration de nouveau PGA qui doit être établi d'ici 2021 et ainsi éviter de se retrouver sous la tutelle du canton. Le bureau ABA Partenaires SA a été choisi grâce à sa bonne connaissance du dossier, la pré-étude est déjà en cours de collaboration avec ce bureau et il connaît bien la région pour avoir travaillé avec plusieurs communes avoisinantes.

